

# Politique maritime intégrée

## Une dynamique collective à pied d'œuvre pour finaliser le volet opérationnel du document stratégique de façade

47 actions environnementales

Le document stratégique de façade (DSF) est la première traduction de la directive cadre européenne « planification des espaces maritimes\* ». Il répond également à la directive cadre « stratégie pour le milieu marin\* » et intègre le deuxième cycle du plan d'action pour le milieu marin (PAMM). Enfin, il s'inscrit dans la stratégie nationale pour la mer et le littoral.

Il se compose d'un volet stratégique - adopté le 24 septembre 2019 - et d'un volet opérationnel, le dispositif de suivi et le plan d'action qui seront mis en œuvre de 2022 à 2027.

Sur la base de la vision à 2030 pour la façade maritime interrégionale partagée par les acteurs, le DSF fixe à la fois des objectifs de bon état écologique des milieux marins et de développement d'une économie bleue durable. Il identifie ainsi des premières zones de vocation visant à orienter la répartition spatiale des activités et des usages en mer, dans le respect de la séquence éviter-réduire-compenser.

Le DSF\* ayant une portée juridique, les projets ou actes administratifs en mer doivent être compatibles avec ses orientations fondamentales, ses objectifs stratégiques socio-économiques et environnementaux et la carte des vocations qui y est annexée compte-tenu des interactions fortes entre la terre et la mer, il s'applique également aux activités terrestres ayant un effet sur les milieux marins, et notamment à la gestion des bassins versants et du littoral.

Le plan d'action comprend l'ensemble des actions nouvelles à mener pour atteindre les objectifs stratégiques. Le dispositif de suivi permet de suivre et d'évaluer l'état écologique des eaux marines et la mise en œuvre des objectifs stratégiques.

### 114 actions opérationnelles

Le plan d'action du DSF est un plan ambitieux et opérationnel, concerté et co-construit avec la so-

67 actions économiques et sociales

ciété civile, s'appuyant sur une mobilisation remarquable en 2020 et 2021 des membres de la commission permanente du conseil maritime de façade (CMF) Nord Atlantique-Manche Ouest (NAMO). Il comprend 114 actions nouvelles par rapport aux actions pour répondre aux objectifs stratégiques du DSF NAMO, dont 47 actions « environnementales » et 67 actions « économiques et sociales ». Afin de prendre en compte les interactions entre la mer et la terre et notamment les effets de la gestion de l'eau des bassins versants, le lien a été fait avec les dispositions et les mesures du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne révisé en 2021.

Les travaux du plan d'action ont également permis de préciser certaines cibles environnementales qui n'avaient pas pu être définies lors de l'adoption du volet stratégique du DSF en 2019.

Ces documents ont fait l'objet d'une consultation de l'autorité environnementale, des instances et du public en 2021. Ils ont ensuite été finalisés en prenant en compte les retours de ces consultations et adoptés par les préfets coordonnateurs de façade (le préfet de la région Pays de la Loire et le préfet maritime de l'Atlantique) fin 2021 pour le dispositif de suivi et en mai 2022 pour le plan d'action et le complément à la stratégie.

La DIRM NAMO est mobilisée en 2022 pour piloter et animer le plan d'action du DSF\*.



©DIRM NAMO